

3

ACTUALITÉ

Macron sans maquillage

11

VIE SYNDICALE

Les retraité.e.s ne lâchent rien

12

CULTURE/LOISIRS

Le Musée de l'Homme

15

ENTRETIEN

Gérard Aschieri

pour

RETRAITÉS

DOSSIER

Les services publics de proximité

REVENUS

SERVICES

Saperlipopette !

Les retraité-e-s ont été très actifs depuis la rentrée ! Et les mobilisations du 28 septembre dernier à l'appel des 9 organisations particulièrement réussies.



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

Il faut dire que, dans une situation déjà difficile, le gouvernement accumule les mauvaises mesures : 1,7 point supplémentaire de CSG sans compensation, qui concerne 60 % des retraité-e-s, baisse de l'APL s'ajoutant aux diverses ponctions fiscales, année blanche en 2018... Les conséquences seront lourdes sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie des 16 millions de retraité-e-s.

Et si le gouvernement a dû répondre à notre exigence de revalorisation des pensions en mettant fin au gel qui durait depuis quatre années, l'augmentation de 0,8 %, qui n'est qu'une mesure de rattrapage, sera bien modeste au regard du coût de la vie !

Le sort réservé aux retraité-e-s relève de la même logique que celui fait aux actifs et aux jeunes. Le budget 2018 en est révélateur : demander des efforts aux seuls salariés et retraités et favoriser les plus riches. Ce qui revient à chercher désespérément des recettes où elles ne sont pas... car pour l'impôt sur la fortune ou la lutte contre la fraude fiscale, il faudra attendre !

Le primat de l'économique sur le politique n'est pas le choix du pragmatisme, c'est une politique libérale au service d'une économie injuste et dangereuse pour l'avenir.

Face à cela, la FSU reste engagée pour défendre les actifs et les retraités, promouvoir les services publics et conforter notre modèle social. Elle affirme au président de la République, qui n'a pas encore crû bon de recevoir les retraité-e-s mais qui pourtant ne manque pas de vocabulaire que c'est une question fondamentale de justice et cohésion sociale !

Saperlipopette !

► VUED'ACTU

- p. 3 Macron sans maquillage
- p. 4 L'état d'urgence permanent ?
- p. 5 Austérité confirmée dans le PLFSS 2018
- p. 6 Il y a cent ans ils ébranlaient le monde

► LE DOSSIER



► DÉCOUVERTE DÉCOUVERTE

- p. 11 Kazuo Ishiguro, écrivain de l'universel humain...

► VIESYNDICALE

- p. 12 Les retraités-e-s ne lâchent rien
- p. 13 La place des mutuelles, le rôle de la MGEN
- p. 13 Questions à Jean Amar

► CULTURE LOISIRS

- p. 14 Un lieu où l'on se sent à la fois petit et grand

► L'ENTRETIEN

- p. 15 Plus que jamais les services publics de proximité

POUR RETRAITÉS

Supplément à *POUR* n° 204 de novembre 2017, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr - Miel : fsu.nationale@fsu.fr - pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429 / N° ISSN : 1246-077 X
Directrice de la publication : Bernadette Groison
Ce seize pages a été coordonné par Marylène Cahouet, Marc Le Disert et Jean-Louis Viguier - Photo de couverture : © C.A.G./Sergey Nivens - Fotolia.com - Création et réalisation : C.A.G. Paris
Impression : Rivoton & Cie

L'ARROGANCE DES MOTS, LE CHOC DE L'INJUSTICE

Macron sans maquillage

Le discours officiel « nous voulons construire une société plus juste » se heurte au réel. Les dizaines de milliers de retraité-e-s qui se sont mobilisés le 28 septembre, l'ensemble des syndicats unis pour appeler à la grève le 10 ont bien compris qu'ils étaient une variable d'ajustement de l'austérité. Le prétexte que les riches et les entreprises seraient l'outil principal de lutte contre le chômage ne trompe personne. La politique du nouveau président de la République est marquée ouvertement par le néolibéralisme et se traduit par l'accroissement des inégalités.

La rentrée a été marquée par les ordonnances cassant le Code du travail, les droits des salarié-e-s et des syndicats, favorisant la précarité. La loi adoptée par le Conseil des ministres a été menée sans véritable concertation. La politique de M. Macron se manifeste aussi avec la loi « anti-terroriste ». Sous couvert de lutte contre le terrorisme elle se traduit par une politique honteuse qui remet en cause les libertés individuelles, organise la chasse aux migrants et à leurs soutiens. M. Macron exprime une arrogance et un mépris de classe envers « les gens de rien », « les fainéants » et ceux qui devraient plutôt chercher du travail que de « foutre le bordel ».

Emblématique : ISF

Ce choix politique trouve une illustration éclatante avec le premier budget du quinquennat, marqué par un transfert fiscal inédit des plus pauvres aux plus riches : la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI), associée à la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital. Elle permettra un gain d'au moins 4,5 milliards d'euros d'imposition au bénéfice unique des ménages les plus fortunés. Les 1 % les plus riches vont économiser 3,6 milliards d'euros, somme qui pourrait permettre de répondre aux besoins du pays et de la population. Alors que 10 % des Français les plus



Noir, c'est noir mais
il reste de l'espoir...

riches détiennent déjà plus de la moitié des richesses et bénéficieront d'une hausse de revenus au moins dix-huit fois plus importante que les 10 % les plus pauvres, ce projet de budget va creuser encore les inégalités. Les contributions fiscales des entreprises seront largement réduites alors que leurs bénéfices explosent.

La politique néolibérale se poursuit

Sans surprise, le dogme libéral de dette sous les 3 % du PIB sert de prétexte à une baisse de la dépense publique de 15 milliards d'euros (7 sur le budget de l'État, 5 sur la Sécurité sociale et 3 sur les collectivités locales). Non seulement les services publics vont encore se dégrader voire seront externalisés, mais des répercussions seront immédiates

sur le logement, réduction de 5 euros des APL, qui atteindront 2 milliards d'euros en 2018 et 3,3 milliards en 2019. Le forfait hospitalier va augmenter de 2 euros soit + 11 % ! Le projet de loi s'inscrit dans la poursuite d'une politique d'austérité et de la même logique comptable que les gouvernements précédents. Si le texte propose quelques mesures pour les plus fragiles (minimum vieillesse, familles monoparentales...), jamais il ne propose des actions qui favorisent un meilleur accès aux soins pour toutes et tous (cf. article page 15).

Avec la hausse de la CSG, les retraité-e-s sont invité-e-s à financer l'augmentation du pouvoir d'achat des salarié-e-s à la place de leurs employeurs. Si

les salarié-e-s du privé verront leurs cotisations sociales baisser, les fonctionnaires attendent une autre réponse et ce sera sans compensation pour les retraité-e-s. Cette décision est emblématique de la volonté du gouvernement de poursuivre une politique de fiscalisation du financement de la protection sociale, contraire aux principes fondateurs et à notre conception. La place de plus en plus grande laissée aux complémentaires santé opère un glissement de la protection collective vers des choix individuels selon les ressources de chacun.

Les retraité-e-s sont particulièrement agressé-e-s

Dès le 1^{er} janvier 2018, l'augmentation de 1,7 point de CSG touchera 60 % des retraité-e-s, la réduction des APL, de diverses

► aides au logement qui concernent les plus modestes d'entre eux va amputer fortement le pouvoir d'achat déjà mis à mal (moins 20 % en douze ans) par une succession de mesures régressives : gel des pensions, mesures fiscales... L'augmentation de 0,8 % au 1^{er} octobre 2017 n'est que l'application stricte de la loi et non une revalorisation significative comme osent dire certains commentateurs. De plus 2018 sera une nouvelle année blanche et il faudra attendre le 1^{er} janvier 2019 pour des mesures éventuelles.

La suppression d'emplois aidés, sans création de postes de personnels qualifiés et pérennes, met en difficulté le fonctionnement de nombre d'associations et de services publics. Il aggrave une situation déjà très difficile dans les EHPAD et dans la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile.

Le mouvement social depuis la rentrée s'organise et se fait entendre

Le mécontentement grandissant des Français se traduit par la forte baisse de popularité du président dans les sondages. Elle se traduit aussi dans la rue par les mobilisations multiples : contre les

ordonnances de la loi travail, par les actions des routiers, par les manifestations sans précédent des retraité-e-s (près de 80 000 manifestants), la grève unitaire des fonctionnaires le 10 octobre contre le gel du point d'indice et les attaques contre la Fonction

publique. Un vent de colère s'est levé, créant une situation de mobilisation porteuse d'espoir pour une autre politique de justice sociale, de lutte réelle pour l'emploi. Une situation qui impose de poursuivre les luttes pour créer une riposte d'une autre nature face aux attaques actuelles, aux réformes qui s'annoncent (retraite, assurance chômage, formation professionnelle, sécurité sociale...) et au mépris de classe de Monsieur Macron, qui refuse de recevoir les représentants syndicaux des 16 millions de retraité-e-s.

Depuis juin 2017, le « groupe des 9 » continue à exiger d'être reçu par M. Macron pour lui préciser les revendications et attentes et lui rappeler qu'ils ne sont ni nantis, ni privilégiés, ni égoïstes mais qu'ils ont des droits à faire respecter. ❖

**Marylène Cahouet,
Joël Chenet**



Le « bordel » dans la rue.

© Mireille Breton

UNE LOI LIBERTICIDE...

L'état d'urgence permanent ?

La loi de sécurité intérieure, présentée le 25 septembre dernier à l'Assemblée nationale, a été votée le 3 octobre en utilisant la procédure d'urgence parlementaire, choix gouvernemental limitant le débat parlementaire.



« Les pouvoirs exceptionnels ne sont pas censés devenir permanents »
(rapporteurs de l'ONU, lettre du 22/9/2017 au Président Macron)

Une nouvelle loi est donc votée sans qu'aucun bilan n'ait été tiré des lois du 3 juin 2016 et la loi du 21 juillet 2016. Cette loi intègre l'état d'urgence dans le droit commun et celui-ci devient permanent.

Quelques exemples

- Le droit de manifester pourra être restreint à travers les « périmètres

© Gyrosstat/Wikimedia



FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Austérité confirmée dans le PLFSS 2018

Le premier projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) du nouveau quinquennat est en discussion au Parlement.

de protection » (périmètre où des actes de terrorisme pourraient être perpétrés...) où le préfet pourra organiser le filtrage des accès et des fouilles qui pourront y être menées tant par la police municipale que par des sociétés privées !

- Des « visites domiciliaires » de tout lieu pour lequel il existe des raisons sérieuses de penser qu'il est fréquenté par une personne suspectée de terrorisme, pourront être organisées à la demande du préfet avec l'autorisation du juge.

- Le soupçon permettra à n'importe quel citoyen de se retrouver « assigné à résidence » sans que le juge des libertés et de la détention ait vraiment son mot à dire. Il aura à sa disposition peu d'éléments pour étayer sa décision.

- Les contrôles aux frontières et dans les zones proches des aéroports et ports vont restreindre encore un peu plus la liberté de circulation pour certains.

- Certains agents des services publics pourront être radiés sans autre forme de procès au prétexte que leur comportement n'est pas compatible avec leurs fonctions. Déjà des voix, outre celles des confédérations syndicales, s'élèvent contre ce texte, notamment celles d'avocats comme H. Leclerc, de J. Attali, de l'ancien garde des Sceaux, actuel défenseur des droits, J. Toubon, du syndicat de la magistrature. Deux rapporteurs spéciaux en matière des droits de l'Homme de l'ONU ont exprimé leurs inquiétudes dans un courrier adressé au président de la République. Autant de personnalités d'horizons différents qui appellent au rejet de cette loi qui à terme sera liberticide. ❖

Anne-Marie Guichaoua Beucler



Marqué par l'obsession des pouvoirs publics de réduire à marche forcée les déficits des comptes sociaux plutôt que de satisfaire les besoins, il prévoit que le régime général sera excédentaire (+ 1,2 Md €) avec un déficit de l'assurance maladie réduit à 800 M € (contre - 4,1 Mds € en 2017), les autres branches étant excédentaires comme cette année. Seul le Fonds Solidarité Vieillesse qui finance par l'impôt ce qui relève de la solidarité pour les retraites serait déficitaire (- 3,4 Mds €) en raison de recettes fiscales insuffisantes.

Si l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est légèrement revu à la hausse (+ 2,3 % contre + 2,1 % en 2017),

il est très en deçà de l'augmentation tendancielle des dépenses (+ 4,5 %) et ne pourra être atteint qu'au prix de nouvelles économies imposées dans le domaine de la santé (- 4,2 Mds €).

Les efforts porteront principalement sur le médicament (- 1,490 Md €) et l'hôpital (- 1,465 Md €). Quant à l'augmentation de 2 euros du forfait journalier hospitalier, elle sera in fine supportée par les assurés sociaux qui verront augmenter leur cotisation d'assurance complémentaire.

La suppression d'une partie des cotisations salariales (maladie et chômage) en contrepartie d'une augmentation de la CSG de 1,7 point est présentée comme une mesure de soutien du pou-

voir d'achat des actifs. Ce ne sera d'abord pas le cas en 2018 pour les salariés du privé puisque la suppression se fera en deux temps (janvier puis octobre) alors que la CSG augmentera en une seule fois dès janvier. Les fonctionnaires, qui ne sont pas assujettis aux cotisations supprimées, n'auront qu'une compensation partielle. 60 % des retraités seront les grands perdants ! Enfin et surtout, le glissement de cotisations vers la CSG relève d'une logique de fiscalisation du financement de la Sécurité sociale qui préfigure de nouvelles exonérations (ou de nouveaux allègements) des cotisations sociales patronales à compter de 2019. ❖

Monique Daune

LA RÉVOLUTION D'OCTOBRE ET APRÈS...

Il y a cent ans ils ébranlaient le monde

Le rédacteur a choisi de nous proposer d'abord une vision pastiche de ce que pourrait être devenue la révolution d'Octobre aujourd'hui (cf. encart). Il n'en apporte pas moins outils et questionnements pour notre réflexion ensuite.

La classe ouvrière et les peuples de l'URSS ont célébré avec éclat le centenaire de la grande révolution socialiste d'octobre 1917. Le mausolée où repose le corps embaumé de VI Lénine croule déjà sous les fleurs apportées de toutes les républiques de l'URSS par les ouvriers, les kolkhoziens, les pionniers, les komsomols.

Les peuples de l'URSS sont fiers de compter à leur tête, à la direction de l'avant-garde du prolétariat révolutionnaire, du grand parti marxiste-léniniste qu'est le PCUS, des dirigeants vénérés qui ont fait leurs preuves pendant la grande guerre patriotique qu'ils ont menée victorieusement jusqu'à l'écrasement du fascisme hitlérien.

Avant la grandiose manifestation populaire du 7 novembre, le plénum du Comité central a achevé ses travaux par la publication des thèses du centenaire de la révolution d'Octobre dont voici les principales :

- *La grande révolution socialiste d'Octobre, conduite par le glorieux parti communiste sous la direction du génial VI Lénine a ouvert pour tous les peuples du monde l'ère du socialisme.*
- *Sous la direction du parti communiste de l'Union soviétique, guidé par la théorie de Marx, Engels et Lénine, l'Union soviétique a remporté des succès grandioses dans l'édification du socialisme.*
- *Sous la direction du camarade secrétaire général du PCUS, président du Présidium du Soviet suprême, notre Parti, notre classe ouvrière et notre peuple ont remporté de nouveaux succès. Le CC du PCUS félicite les travailleurs soviétiques pour leurs résultats dans le développement de l'économie soviétique.*

Vive la glorieuse révolution d'octobre !

**Déclaration du Plenum
du comité central du PCUS, 7 novembre 2017
Pour copie conforme Marc Le Disert**

Voilà cent ans, « le sceptre qui hantait l'Europe », faisait irruption à Petrograd. Dans une Russie ruinée et affamée par la guerre, le parti bolchevique s'avérait la seule force organisée capable d'accompagner la révolution sociale. Pour les habitués de la phraséologie soviétique, la déclaration du Plénum du Comité central n'étonnera guère. Pour les autres, le sourire



Ils luttèrent pour la paix.

passé, leurs jugements feront vite l'association URSS = communisme = stalinisme = goulag. Cette équation qui prétend disqualifier, une fois pour toutes, l'idée d'une alternative au capitalisme a alimenté les débats tout au long du vingtième siècle. L'historiographie libérale a systématiquement fait porter les débats sur l'histoire des 70 ans de l'URSS qui ont suivi la révo-

lution. Reste qu'aujourd'hui une question centrale subsiste : la dérive autoritaire était-elle consubstantielle au projet bolchevique ou provenait-elle des circonstances pesant sur le nouveau pouvoir ? La question se posait déjà dans les années vingt, quand, du rêve d'un peuple russe autogéré, on passa au commandement sur les masses. ❖ **Marc Le Disert**

POUR EN SAVOIR +

- ❖ *Les Révolutions russes*, de Nicolas Werth, PUF, « Que sais-je ? ».
- ❖ *Le Souffle d'octobre 1917. L'engagement des communistes français*, de Bernard Pudal et Claude Pennetier, Les Éditions de l'Atelier, 2017.
- ❖ *La Révolution russe, une histoire française. Lectures et représentations depuis 1917*, d'Éric Aunoble, La Fabrique, 2016.
- ❖ *La Révolution de 1917*, de Marc Ferro, Albin Michel, 1997.
- ❖ *Dix jours qui ébranlèrent le monde*, de John Reed, traduit de l'américain et du russe par Vladimir Pozner, préfaces d'Ewa Bérard et N. Kroupskaïa, Seuil, 1996.

SERVICES

REVENUS



LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

Dossier réalisé par Michel Angot, Marylène Cahouet, Joël Chenet, Erick Pontais, Héléne Pougant, Daniel Rallet, Jean-Louis Viguier

Les trois termes « services », « publics » et « de proximité » induisent des définitions précises.

Qui dit « services » dit prestations individuelles ou collectives, et si on y accole « de proximité », elles impliquent que ces missions doivent rester dans un environnement proche géographiquement, voire à domicile pour certaines prestations. Enfin « publics » sous-entend que ces services doivent être assurés sous couvert et l'autorité d'une entité publique (ministère, commune, communauté d'agglomération, département, établissement public, hôpital...) qui en assure la gestion de fait ou le contrôle en cas de « délégation de service public » accordée à une association ou à un autre prestataire. Pour l'organisation et la gestion de ce type de services, on pense généralement à la Fonction publique dans ses trois versants, mais dans la Fonction publique

territoriale, une définition des missions et des métiers qui les assurent, couvre l'entièreté de la vie « de la naissance (via les sages-femmes et les personnels de la petite enfance) à la mort (via les employés de pompes funèbres municipales ou les fossoyeurs des cimetières) »...

Reste que si la majorité de ces services et missions est assurée dans l'un de ces cadres statutaires, une très grande part reste assumée par des associations (hélas pas toutes à « but non lucratif »...), voire par des partenaires privés, généralement positionnés sur des prestations assurant une rentabilité recherchée (on n'a jamais vu le privé se positionner sur un secteur non « rentable » !)

L'arc de ces services publics de proximité couvre ainsi des secteurs hier publics et concédés au fil du temps au secteur marchand (l'eau, le gaz, l'électricité, les transports, la santé, le logement...) profitant de l'abandon par la puissance publique de ces missions, et du recul de la présence publique

dans les territoires. Ainsi, en remplaçant la notion « d'usagers » par celle de « clients » et en facturant de façon autonome et hétérogène leurs prestations selon la seule loi du marché, ces nouveaux opérateurs disent fièrement assurer des « missions de service public »... mais en les facturant au prix fort !

Et, tout au bout de la chaîne de vie, l'Eldorado de la « Silver Économie » est devenu pour certains un fromage d'autant plus rentable et profitable que le retard (ou le recul) du secteur public sur le champ des prestations à destination des personnes âgées est devenu abyssal... On manque tragiquement d'EHPAD en France, et surtout d'EHPAD publics ! Et donc, bien sûr, la question de leur proximité géographique est balayée par celle de la nature et de la qualité des prestations offertes, et bien entendu de la tarification ! Restaurer de réels services publics de proximité reste donc bien notre priorité. ❖

LA PLACE DES ASSOCIATIONS

Victimes collatérales de la politique d'austérité

La chasse au financement public des services de proximité est organisée de longue date. Elle a d'abord affecté les financements de l'État et de la Sécurité sociale, provoquant une première vague de mobilisations contre la fermeture d'hôpitaux ou de services de santé, les suppressions d'écoles, de collèges, atteignant aussi le Trésor public, les tribunaux... Les entreprises publiques (La Poste, SNCF) ont suivi le mouvement.

Ce recul a été dans un premier temps partiellement compensé par l'augmentation des subventions d'État aux collectivités locales. Les ressources étant inégales selon les collectivités, les inégalités entre territoires se sont accrues, alors qu'en principe le tissu associatif a pour vocation de les combattre ! Par ailleurs le remplacement progressif des subventions par des commandes publiques, avec souvent des appels d'offres ou des appels à projets, a instrumentalisé les associations, qui tendent à devenir des exécutantes des politiques publiques en substitution de leur rôle d'innovation sociale.

Ensuite, la baisse des financements de l'État a pris plus d'ampleur et n'a pu être compensée par les collectivités locales, à leur tour visées par la politique d'austérité, provoquant ainsi une crise de financement des associations.

La privatisation croissante du financement des associations n'est pas nouvelle (les financements privés ont progressé deux fois plus vite que les financements publics ces dernières années), mais elle risque de s'accroître fortement. Les dons et le mécénat étant limités (5 % de leurs ressources), la privatisation repose essentiellement sur les contributions des usagers, ce qui oriente les actions des associations vers les publics les plus solvables, comme par exemple dans l'aide à domicile. Si on ajoute le recours croissant au bénévolat ou au volontariat, le



secteur associatif pourrait se partager entre un service lucratif haut de gamme et un secteur marchand de production de services *low cost*, remplissant des missions de services publics. La politique de Macron (sup-

pression de 120 000 fonctionnaires, baisse de dotations aux collectivités locales, suppression partielle de la taxe d'habitation) aggrave considérablement ces évolutions. La suppression de 150 000 emplois aidés dès 2017

met en grave difficulté les associations dans le secteur du social, de l'éducation, du sport, des loisirs et de la culture. Même le club de foot du quartier est menacé. Sauf si le Qatar le rachète. ❖

UN REMÈDE À LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Créer un centre de santé salarié

Un exemple d'initiative municipale et citoyenne.



Qu'est-ce qui a suscité cette décision ?

Dans le cadre de la construction du projet pour les municipales de 2014, la liste « Gauche Debout » interpellée par un certain nombre d'habitants qui évoquaient des difficultés croissantes pour obtenir un rendez-vous notamment chez un spécialiste. Deux facteurs aggravent encore la situation : l'âge des médecins, la présence de la zone

franche médicale à cheval sur plusieurs quartiers de la ville. Pour y remédier, deux solutions étaient possibles : soit une offre de pôles de santé libéraux ; soit une offre de centres de santé salariés.

Quels sont les points d'appuis pour mettre en œuvre ce projet ?

Le constat partagé d'un enjeu fort sur une offre de soins meilleure sur le territoire facilite les convergences malgré les différences « idéologiques » de départ.

En réalité beaucoup de médecins généralistes libéraux ne partagent pas le point de vue du syndicat de l'union régionale des médecins libéraux qui critique cette nouvelle modalité de pratique salariée et collective. Il existe une volonté réelle d'aboutir à une offre complémentaire à l'offre libérale.

Ainsi directeur d'hôpital, médecin généraliste libéral, association d'hébergement d'urgence sont impliqués avec deux groupes politiques pour que le projet aboutisse.

Parallèlement de futurs usagers sont en train de se constituer en association.

Où en est-on concrètement ?

Le centre de santé devrait ouvrir fin 2019. Il sera composé de quatre médecins généralistes et si possible d'un ophtalmologiste et d'une sage-femme, en cohabitation avec une association de soins infirmiers.

Le lieu vient d'être trouvé, à proximité de l'hôpital. Reste à finaliser un accord avec le bailleur social pour les travaux et le loyer.

Sur ce point comme sur d'autres les coups de boutoir du gouvernement d'Emmanuel Macron, en l'occurrence contre le logement social, sont une source de complication. ❖

DANGERS POUR LES PERSONNELS ET LES MISSIONS

Quels risques dans la Territoriale ?

Les missions de la Fonction publique territoriale (FPT) couvrent l'entièreté de la vie « *de la naissance* (sages-femmes, personnels de PMI et de la petite enfance...) à *la mort* (employés de pompes funèbres municipales, fossoyeurs des cimetières...) ».

Pourtant, ces missions essentielles, réalisées au plus près des usagers, sont menacées :

- **par la dégradation des prestations assurées.** Confrontées à de lourdes baisses de dotation, les collectivités locales font des choix qui s'opèrent parfois au détriment des missions les plus sociales (souvent les plus coûteuses) : abandon par certains Conseils départementaux de l'accueil d'urgence des mineurs ; abandon de la gratuité de repas servis pour certains enfants scolarisés ou personnes âgées livrées à domicile ; restriction d'ouvertures horaires en bibliothèques ou médiathèques publiques... Conséquences de la suppression des contrats aidés par le gouvernement : certains maires envisagent de supprimer les missions assurées par ces contrats...

- **par la privatisation ou la délégitimation** de certaines missions qui seront alors facturées aux usagers à un coût supérieur (augmentation des frais de cantine



© Monkey Business/Fotolia.com

scolaire ou des tarifs d'accès aux équipements sportifs ou culturels ; traitement et distribution de l'eau potable). On a même vu dans pas mal d'Offices « publics » d'HLM, certains bailleurs remplacer leurs gardien-ne-s... par des digicodes ! Or, qui remplacera une ampoule grillée dans l'escalier, ou s'apercevra qu'une locataire âgée n'est pas descendue prendre son courrier... ? Le digicode ou l'agent de proximité supprimé ? Et la sortie des ordures ménagères sera confiée au privé pour un tarif qui gonflera les charges locatives payées par les locataires !

Également, la précarité reste très préoccupante dans la FPT. Avec plus de 900 000 agents non-titulaires (plus de 20 % des effectifs totaux) dont près de 60 000 assistantes maternelles et familiales (postes à plus de 95 % féminins !), ces non-titulaires et contrats aidés travaillent pour une écrasante majorité d'entre eux dans les petites communes, mais aussi dans des CCAS ou des Caisses des Écoles. La fin des contrats aidés décidée unilatéralement par le gouvernement va irrémédiablement pénaliser ces agents assurant des missions de proximité, mais aussi ces prestations elles-mêmes !

Enfin « l'objectif de supprimer 70 000 postes de fonctionnaires territoriaux sera maintenu » selon le gouvernement, en s'accompagnant d'un chantage exercé sur les employeurs locaux pour qu'ils fassent preuve de « souplesse dans la gestion de leurs ressources humaines ».

Ce qui signifie à la fois danger pour les personnels, mais également danger pour les prestations et missions pesant le plus lourdement sur les finances d'un budget... ❖





QUE DEVIENT LA POSTE ?

Tiens v'la le facteur !

Certes, nous rencontrons encore les voitures jaunes ou le-la facteur-trice perché-e sur son vélo, slalomant sur les trottoirs des cités... c'est une illusion. Depuis son changement de statut le 1^{er} mars 2010, La Poste est devenue une société anonyme à capitaux publics. Si les anciens employés restent fonctionnaires, tous les nouveaux recrutés héritent d'un statut de salarié proche de celui du privé.

Cette transformation, obtenue aux forceps, répond à la fois aux exigences européennes d'ouvrir tous les marchés et à la volonté de privatiser les missions du service public. La transformation est encore plus radicale si l'on examine les « nouvelles ambitions » de la poste. Dignes d'un inventaire à la Prévert : installation d'équipements, détecteurs de chute, prise en main de téléviseurs ou appareils électroménagers, collecte de papiers, tri sélectif, relevés de compteurs et planifications énergétiques, plan mobilité... avec délégation de missions auprès de personnes en difficulté ou isolées. À quand monter les mayonnaises ou la garde d'enfants malades ? Nous sommes loin des missions historiques de La Poste et du



© DF

Un service de proximité à conserver.

contact familial du facteur – notamment dans les zones rurales – avec les familles, les personnes isolées quand celui-ci apportait médicaments ou retrait en liquide en même temps que le journal, et servait à maintenir un lien social. Missions de service

public gratuites qui deviennent payantes selon le forfait choisi. On peut d'ailleurs s'interroger sur les compétences des personnels sur ces champs d'intervention. Tiens v'la le facteur ! Son rôle ne sera-t-il pas plus proche de celui

d'un « commercial » chargé de trouver des marchés pour des entreprises sous-traitantes ? Cette dérive montre deux choses :
 • le besoin de services publics de proximité ;
 • le remplacement de la notion de « rendre service » par celle de « vendre des services », « usagers » par « clients », changeant radicalement les missions des services publics.
 L'exemple de La Poste peut être transposé à d'autres entreprises publiques (EDF, Gaz de France, SNCF...) où priment la concurrence, la rentabilité, la recherche de clients. La FSU porte d'autres valeurs pour de véritables services publics, gages de lien social et d'égalité d'accès et de droits sur l'ensemble du territoire. ♦

PROPOSITIONS DE LA FSU

Faire le choix de l'égalité

Les services publics sont la meilleure réponse aux besoins de tous (santé, éducation, sécurité).
 Les services publics et la Fonction publique sont un vecteur de solidarité et d'égalité.
 Créateurs de richesses, ils permettent l'accès de tous à des biens communs.

Le maintien et le développement des services publics dans les zones rurales et les quartiers populaires sont la garantie d'un égal accès à la satisfaction des besoins de la population et participent de la cohésion sociale. Des mécanismes de péréquation financière sont indispensables pour assurer l'égalité des territoires. La FSU continue de soutenir que les services publics et la Fonction publique constituent un enjeu de

lutte essentiel pour une alternative sociale, économique et écologique. Elle combat l'idée qu'il faudrait se résoudre à moins de service public. Elle défend l'idée que la Fonction publique doit être considérée comme un investissement pour l'avenir, une chance plutôt qu'une charge, un choix pour une société plus juste. Les services publics reposent sur le principe fondateur intangible : l'égalité de tous les citoyens.

Cela impose continuité territoriale et proximité. Ils doivent être rendus par des personnes qualifiées et titulaires, rémunérées correctement. Avec des besoins sociaux en continue croissance et des besoins nouveaux qui apparaissent, les services publics sont la pierre angulaire de l'État social. Ils influent fortement sur la qualité de vie de tous aussi bien via l'offre d'équipements collectifs que par

l'existence de prestations et leurs accès aux usagers. En particulier, la création d'un service public liée à la perte d'autonomie est une urgence. Il doit s'accompagner d'un droit universel compensant la perte d'autonomie défini dans un cadre national et décliné au plus près des besoins selon diverses modalités : structures publiques de soin et de prévention, structures hospitalières, accès au logement social adapté... ♦

PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE 2017



Kazuo Ishiguro

Kazuo Ishiguro, écrivain de l'universel humain...

« *Le plus japonais des écrivains britanniques* », comme le surnomme souvent la presse anglophone, « Ish » a 62 ans et n'a écrit que huit ouvrages. Chacun est une entrée dans un monde particulier où les humains cherchent leur place, leur vie. À lire absolument.

L'auteur des *Vestiges du jour* (1989) a été connu en France suite à l'adaptation de son roman à l'écran par James Ivory en 1993. On se souvient des interprétations fascinantes de Stevens, majordome britannique, corps et « âme » au service de l'aristocratie britannique (Antony Hopkins) et de la jeune intendante qu'il a embauchée en 1936 et aimée en silence (Emma Thompson). Écrit dans une langue d'une « pureté » dont on n'a pas toujours mesuré l'ironie voulue par l'auteur, le roman est construit sur le souvenir qu'a Stevens de ces années d'avant-guerre au cœur d'une caste qui organisait un soutien à l'Allemagne nazie. *Auprès de moi toujours* (2005), aussi « mis en film », laisse peu de lecteurs indemnes. L'écriture est directe, précise, l'histoire se construit dans une Angleterre presque bucolique, presque actuelle. La première phrase rassure : « *Je m'appelle Kathy H, j'ai 31 ans et je suis accompagnante...* ». Sans pathos, sans révolte, Kathy « accompagne » des vies gagées pour d'autres vies... Demain ?



Dans tous ses textes, Kazuo Ishiguro manie avec bonheur des sujets profondément humains... donc complexes, dans une écriture simple et belle (référence est parfois faite au « degré zéro » de R. Barthes). Son univers le plus récent (*Le géant enfoui*, 2015) situé dans l'Angleterre du VI^e siècle, parle d'aujourd'hui : racisme à l'égard des « étrangers », amnésie du passé... peur des « dragons », ou comment les sociétés d'aujourd'hui « se soignent » des atrocités par l'oubli. Né japonais à Nagasaki, devenu citoyen britannique à 27 ans, « Ish » dit bien tout cela. Lisez *Quand nous étions orphelins* (2000) sur cette mémoire à « désenfouir », aussi *l'Inconsolé* (1995) et *Nocturnes* (2009)



où la musique n'est plus consolation.

Des liens constants entre mémoire et oubli, imaginaire et réalité l'habitent. Ses deux premiers romans *Lumière pâle sur les collines* (1982) et *Un artiste du monde flottant* (1986) apportent un regard unique sur le Japon de l'après-guerre. Sashiko attend en vain à Nagasaki son amour américain avec son enfant « Dans quelques jours, Franck viendra nous chercher avec sa voiture ». Dans le second, Ono, artiste officiel vieillissant tente de réhabiliter sa vie sous le regard d'une jeunesse hostile au passé du Japon.

Dans un entretien au Guardian (2006) Ishiguro constatait avec humour qu'il est toujours aussi important de se demander « *que veut dire être humain ?* » mais « *on ne peut plus le faire comme Dostoïevski ou Tolstoï qui écrivaient sur le sujet pendant 20 pages sans que cela dérange*... ». Un défi relevé. ♦

Mireille Breton



POUR EN SAVOIR +

- ♦ **1954** : Kazuo Ishiguro naît à Nagasaki.
- ♦ **1960** : son père océanographe doit travailler en Grande-Bretagne dans la mer du Nord. La famille s'installe dans le Surrey. Ses parents lui parlent japonais et lui font connaître la culture japonaise, pour préparer leur retour... qui n'aura pas lieu.
- ♦ **1980** : scolarisé en anglais, il passe un master d'écriture créative à l'université East Anglia.
- ♦ **1982** : il acquiert la nationalité britannique
- ♦ **1989** : il reçoit le Booker Prize pour les *Vestiges du jour*. Il sera écrivain.
- ♦ **2017** : Sa prochaine œuvre, un roman graphique est « *un écho des mangas de mon enfance* ».

FSU

Journées d'automne : 29 et 30 novembre
Inscription sur
caform.inscr@fsu.fr

FORUM**RÉGIONAL FSU**

Lille, le 17 novembre
Comme chaque année, les SFR du Nord et du Pas-de-Calais organisent un forum en direction des adhérents

et organisations syndicales de retraités. Cette année, la thématique retenue est « **Quelle place, demain, pour les retraité-e-s dans la société ?** ». Elle sera déclinée autour de plusieurs interventions : pouvoir d'achat et protection sociale : situation et perspectives ; rôle

des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)... La journée se terminera par les propositions d'action au plan régional et national dans un contexte sombre pour les retraité-e-s. Bourse du travail de Lille, à partir de 9 h 30, s'inscrire auprès des SD-FSU.

DES FORMATIONS AU PLUS PRÈS DES MILITANT.E.S Succès garanti

Au printemps dernier, les SD-FSU 17 et 79 ont réalisé une journée de formation sur l'avenir de la Fonction publique avec comme intervenants Gérard Aschieri et une sociologue de l'université de

Poitiers. Devant le succès rencontré par cette journée (une quarantaine de militant.e-s), ces SD-FSU ont décidé de prévoir au mois de décembre une journée sur l'avenir des régimes de retraites de la Fonction publique. Cette journée est ouverte

COMMUNIQUÉ : APRÈS LA MOBILISATION DE PRÈS DE 80 000 PERSONNES

Les retraités-e-s ne lâchent rien

Le jeudi 28 septembre, lors de manifestations sans précédent, près de 80 000 retraité-e-s ont répondu à l'appel des neuf organisations regroupant syndicats et associations (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE/CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-SOLIDAIRES, LSR, UNRPA).

La hausse brutale de la CSG qui va toucher 60 % des retraité-e-s, l'annonce d'un nouveau gel des pensions pour 2018 et la baisse de l'APL qui s'ajoutent aux ponctions fiscales (CASA, suppression de la demi-part veuf-veuve, fiscalisation de la majoration familiale pour trois enfants, etc.) ont pour conséquence une baisse continue du pouvoir d'achat des retraité-e-s. Tout ceci a contribué à mettre les retraités et les retraitées fortement en colère. Ils veulent massivement la suppression de l'augmentation de la CSG et voir leur pouvoir d'achat augmenter. Le gouvernement n'ayant apporté



aucune réponse à la colère des retraité-e-s, notamment lors de la rencontre avec Mme Buzyn le 28 septembre, le groupe des neuf organisations, tout en renouvelant sa demande d'être reçu rapidement par le président de la République pour traiter de questions concernant la place du retraité dans la société, appelle, dans un premier temps, à une semaine d'initiatives du 6 au 11 novembre 2017 dans le cadre de la discussion des budgets au parlement (PLF et PLFSS).

Dans chaque département, les délégations iront à la rencontre des députés et sénateurs de la République pour leur rappeler ce qui constitue la colère des retraité-e-s. Ces délégations seront appuyées par des rassemblements devant les permanences locales des parlementaires. Avec le même objectif, au niveau national les représentants des organisations de retraité-e-s rencontreront les représentants des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Suite à la rencontre du 28 septembre au ministère de la Solidarité et de la Santé, les neuf

organisations demandent la constitution de trois groupes de travail : pouvoir d'achat des retraité-e-s, financement des EHPAD, fonctionnement du Haut Conseil de l'âge et des CDCA. **Paris, le 9 octobre 2017**

3 QUESTIONS À...



Jean Amar Section départementale 94

Pour Retraités : Comment est composée la SFRD-FSU du Val-de-Marne ? Avec quelles forces syndicales ?

Jean Amar : La SFR 94 a une activité récente. La plupart de ses membres sont issus du SNES et du SNUipp. Mais nous avons sollicité un camarade du SNESUP pour animer la section et nous sommes attentifs à la diversité syndicale. Aussi, nous souhaitons que le SNUTER, troisième syndicat de la FSU 94, participe plus à l'activité fédérale. La difficulté c'est que celle-ci peut entrer en concurrence avec l'activité des syndicats et celle de la FGR-FP, implantés dans le département. L'objectif est de créer une complémentarité dans le fonctionnement des différentes instances. Ce n'est pas simple !

Pour Retraités : Quelles initiatives avez-vous prises cette année ?

J. A. : Nous nous inscrivons dans la dynamique du groupe des 9 et participons à la préparation des différentes initiatives par des distributions de tracts dans les villes principales (Champigny, Créteil, Ivry...). En février dernier,



350 retraités dans les rues de Cahors le 28 septembre

aux actif-ve-s, mais aussi aux retraité-e-s.

STAGE Renforcer la liaison syndicale retraitables-retraité.e.s

C'était un des objectifs retenus lors du stage de formation organisé par le SNPI-FSU ce mois d'octobre, avec bien sûr en toile de fond l'amélioration de la syndicalisation des

retraités, souci de nombre de nos syndicats. Il serait en effet peut-être sombre de ne compter que sur les mauvais coups à venir pour cela... Si l'intérêt que représente le travail commun entre actifs et retraités est évident nous pouvons aussi noter la contribution fédérale que nous avons eu l'intention

d'apporter lors de ce court stage en mobilisant l'expertise de camarades d'autres syndicats de la FSU (Pierre du SNASUB, Marylène du SNES et Joël du SNUipp) qui ont eux-mêmes eu l'occasion de croiser leurs approches de cette problématique complexe. Nous les remercions publiquement.

JUSTICE POUR LES JEUNES ISOLÉ.E.S ÉTRANGER.E.S
« En finir avec la violation de leurs droits »
Un collectif d'associations et de syndicats s'est constitué pour mener une campagne nationale d'alerte, de mobilisation et de dénonciation de la violation des droits

de ces jeunes, dans la perspective d'établir un état des lieux, en multipliant les initiatives médiatisées pour dénoncer les politiques menées. Objectif : monter une action autour du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant. Contacts : RESF, FASTI, CIMADE, FSU...

UN DÉBAT ESSENTIEL ET URGENT

La place des mutuelles, le rôle de la MGEN

Un débat sur le sens politique du désengagement de la Sécu et de l'essor des complémentaires est à l'ordre du jour. Depuis le printemps, les choses s'accroissent : défaite historique de la MGEN dans la procédure de référencement, PLFSS qui consacre un nouveau désengagement de la Sécu, et le choix explicite du nouveau président en faveur d'une extension du rôle des complémentaires.

La ministre Agnès Buzyn a déclaré à propos de la hausse du forfait hospitalier : « Ce forfait est payé par les mutuelles, ce ne sont pas les Français qui le paient ». Thierry Beaudet⁽¹⁾ a rec-

tifié : « Cette hausse sera obligatoirement répercutée sur les cotisations des mutuelles ». En janvier 2018, les cotisations MGEN vont augmenter (entre 5 à 7,5 % pour les retraités). On a pu



Le « 100 % sécu » une revendication plus que jamais d'actualité.

la FSU 94 a financé une première publication retraités, et nous espérons pouvoir recommencer en axant sur les situations spécifiques des retraité.e.s dans le département. Le 6 juin, nous avons tenu une conférence-débat sur les réformes de la Sécurité sociale et de l'hôpital et leurs conséquences sur l'accès à la santé dans le département.

Pour Retraités : Quels liens avez-vous avec les autres forces syndicales (hors FSU) ?

J. A. : Le rôle essentiel de la SFR est de créer les conditions d'une activité intersyndicale dans le cadre du groupe des 9 en étant souvent à l'initiative de rencontres avec les autres organisations CGT, Solidaires, FGR, LSR et depuis peu FO et la mise en œuvre d'actions communes. Ainsi, le 18 avril a été organisé le compte rendu du colloque sur la place des retraités dans la société. Enfin, la FSU 94 sera représentée au CDCA, alors qu'elle n'avait qu'un strapontin au CODERPA. Nous visons à y construire un arc syndical et associatif pour porter ensemble les revendications des retraités du Val-de-Marne.

Propos recueillis par Dominique Balducci

lire dans les documents distribués à l'AG de juillet : « Les tarifs des offres avec les P/C (Prestations/Cotisations) les plus dégradés évoluent plus fortement avec une contribution plus importante des retraités bénéficiaires de fortes solidarités ». Traduction : les retraités sont invités à financer eux-mêmes les « fortes solidarités dont ils bénéficient ». La solidarité n'est plus une valeur à défendre et à mettre en place. Certaines catégories sont coupables de coûter cher et à ce titre doivent être taxées. La MGEN tend

à s'aligner sur les pratiques des assureurs parce qu'elle se dit contrainte par un marché concurrentiel, mais met à mal les principes dont elle est porteuse. Des transformations profondes, qui vont dans le même sens dans d'autres champs de la protection sociale, sont annoncées par le gouvernement : il serait urgent de relancer le débat. ❖

Marylène Cahouet

(1) Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française.

LE MUSÉE DE L'HOMME

Un lieu où l'on se sent à la fois petit et grand

À l'heure où le repli sur soi, la stigmatisation de l'autre, progressent, une visite du musée de l'Homme est un puissant remède pour contrer ces évolutions dommageables pour l'humanité et la planète.



© DR

La Galerie de l'Homme

Un peu d'histoire...

Le premier musée de l'Homme a été créé en 1938 dans le Palais de Chaillot, qui abritait le musée d'ethnographie fondé en 1882. Les collections du musée proviennent d'un don de l'explorateur A. Pinert, d'expéditions et de missions scientifiques. Son créateur P. Rivet a souhaité reconstituer dans ce lieu l'évolution de l'homme et des sociétés, à l'échelle planétaire et en remontant les temps les plus reculés. Il réunit d'importantes collections, crée un centre d'enseignement, un laboratoire de recherche et une bibliothèque.

La démarche de P. Rivet n'est pas que scientifique. La création du musée s'inscrit aussi dans une dimension politique : celle de la résistance à l'occupation allemande. Durant l'été 1940, deux ethnologues du musée Boris Vidé, Anatole Lewitsky et Yvonne Oddon bibliothécaire créent Résistance, un journal clandestin. L'ethnologue Germaine Tillon

organise des filières d'évasion. A. Lewitsky et B. Vidé seront fusillés, G. Tillon sera déportée. Opposant au maréchal Pétain, P. Rivet s'exile en Colombie en 1942. Le cinéaste Jean Rouch se souvient « Dans ce Paris vide de l'occupation allemande, le musée de l'Homme était la seule porte ouverte sur le monde ». Mais le musée va connaître des évolutions provoquées par la création du musée du quai Branly, qui vont déboucher sur le projet d'un nouveau musée. En 2003 une commission est créée par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche. Ses conclusions sont publiées⁽¹⁾. En 2006 Le concours d'architecture est remporté par l'agence Brochet Lajus Pueyo associée à l'atelier Nibout. Le musée est fermé de 2009 à 2015.

... pour mieux comprendre le présent...

Le concept de musée/laboratoire souhaité par P. Rivet est repris par le nouveau musée. Si le bâtiment initial n'est pas modifié en raison de sa qualité de monument historique, l'aménagement intérieur est transformé. Dans le « pavillon de tête », un atrium de 16 mètres de hauteur crée un puits de lumière grâce à l'éclairage naturel obtenu par la verrière qui date de 1878. C'est le cœur du musée. Dans les réserves du musée, les « archives de l'humanité », sont entreposées plus de 736 000 objets consultables par des chercheurs du monde entier. Parmi les sites à découvrir : la Galerie de l'Homme et son exposition permanente, le « balcon des sciences » qui rend compte des travaux de recherche, la bibliothèque Y. Oddon et ses 30 000 ouvrages dont 10 000 en accès libre, 11 000 revues électroniques, 150 bases de données.

... et bâtir un autre avenir

Visiter le musée de l'Homme est un vrai régal pour petits et grands, pour la planète aussi. Après ce face-à-face avec nous-mêmes, avec l'humanité, notre réflexion conduira certainement à faire évoluer notre regard sur le monde, dans un sens où le fameux vivre-ensemble sera bien plus que des mots. ❖

Gérard Blancheteau

POUR EN SAVOIR +

- ❖ La Galerie de l'Homme propose un parcours en trois questions :
Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ?
Où allons-nous ?
- www.museedelhomme.fr/

(1) *Le nouveau musée de l'Homme*, Édition Payot.

ENTRETIEN AVEC GÉRARD ASCHIERI

Plus que jamais les services publics de proximité

Une enquête récente réalisée par l'Institut Odoxa montre un taux de 64 % d'opinions favorables au « secteur public » et 61 % favorables à ses agents. L'attachement des Français aux services publics ne se dément pas et en même temps ces services publics voient leur qualité et leur implantation menacées par des décisions guidées par des choix à la fois politiques et budgétaires *a priori*.

Quel état des lieux faire ? Quelle logique politique à l'œuvre ?

Si on prend l'exemple des services publics de proximité, qu'il s'agisse de La Poste, de l'école, des hôpitaux, des trésoreries, des services sociaux ou culturels... on ne compte plus les fermetures ou les réductions de moyens ou d'horaires qui amenuisent leur capacité à répondre aux besoins. Les arguments sont de plusieurs ordres. D'abord la volonté de réduire les coûts dans une logique purement comptable qui crée

un véritable cercle vicieux : le manque de moyens réduit la qualité et l'efficacité des services, ce qui justifie en retour leur restructuration ou leur fermeture. Mais aussi une démarche idéologique de défiance vis-à-vis des services

publics et de promotion du privé avec l'idée qu'il n'y a pas vraiment de différences. La promotion des Maisons des services au public plutôt que des services publics en est le signe. Enfin il y a l'a priori selon lequel le numérique pourrait sans problème se substituer au présentiel.

Il faut souligner que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces

« Le rôle des services publics diffère par essence du privé : ils prennent en charge l'intérêt général et surtout assurent une égalité d'accès aux droits. »

phénomènes ne touchent pas que les zones rurales isolées : ainsi de plus en plus de bureaux de poste ferment dans des grandes villes. Ces décisions ignorent les réalités des besoins ; elles reviennent à oublier ce qu'est le rôle des ser-

vices publics, par essence différent du privé : prendre en charge l'intérêt général et surtout assurer une égalité d'accès aux droits.

Cette politique est pourtant socialement inefficace ?

Oui, la logique comptable qui préside à ces choix ne prend en compte que les dépenses immédiates et jamais ce que rapporte la présence

des services publics, encore moins ce que coûte leur absence aux usagers, aux collectivités ou à la société dans son ensemble.

Leur suppression génère une multitude de cercles vicieux en termes de développement économique,



Gérard Aschieri
Membre du Conseil
économique, social et
environnemental (CESE)

de lien social, de sécurité, de santé... On peut citer par exemple la problématique des déserts médicaux que le gouvernement prétend

traiter : comment ne pas voir que l'absence de services publics de proximité constitue un obstacle supplé-

mentaire à l'installation de jeunes médecins dans certaines zones ? Quant au développement du numérique s'il est réel, il ne faut pas oublier ce qu'on appelle la fracture numérique – pas seulement les zones non ou mal couvertes – mais aussi tous ceux qui maîtrisent mal les usages du numérique : 15 % de la population environ. Et surtout il est essentiel de ne pas négliger ce que la présence physique de services publics apporte en termes de lien social. Quand on voit que La Poste a lancé une campagne de publicité pour promouvoir la visite payante de personnes âgées isolées par des facteurs au même moment où elle réduit son implantation locale, on a une parfaite illustration à la fois de ce besoin de lien social et du dévoiement qui peut en être fait quand les services publics de proximité régressent. ❖

**Propos recueillis
par Marylène Cahouet**



Dans la rue pour l'accès de tous aux droits.

DU 12 DÉCEMBRE 2017 AU 19 AOÛT 2018

EXPO

PASTEUR



Palais
DÉCOUVERTE

L'EXPERIMENTATEUR

© FRANKLIN ROOSEVELT © CHAMPS-ÉLYSÉES CLEMENCEAU
PALAIS-DECOUVERTE.FR / #PASTEUR



Institut Pasteur

SANOFI PASTEUR

arte

20

l'express

SCIENCE

l'Éléphant

Unbek & Rico

LES ÉTOILES

Wendy

THUFFPOST

65 ans et + : 7 € Plein tarif : 9 €

> Réservation conseillée : palais-decouverte.fr

BON À SAVOIR

Le billet d'entrée donne accès aux expositions permanentes et temporaires du Palais de la découverte.